

La lettre du maire

Jeudi 16 juin 2005



Après l'évacuation des Près-Clos Pascal Beaudet interpelle le préfet

Madame, Monsieur,

Depuis le 7 juin, date de leur expulsion d'un bâtiment qu'elles occupaient illégalement sente des Près Clos, des familles se sont installées à l'angle des rues Charles Tillon et Hélène Cochenec exigeant un relogement immédiat et sans condition.

Le problème qui nous est posé est de savoir si le squattage d'un immeuble ou d'appartements peut être le moyen de passer avant les quatre mille demandeurs de logements sociaux recensés à Aubervilliers.

J'ai répondu clairement à cette question.

Il n'y aura pas de relogement par l'OPHLM, ni aucune prise en charge par la ville des familles expulsées.

C'est une position de responsabilité et de justice que nous

devons prendre, par respect envers toutes les familles qui attendent dans la légalité l'attribution d'un logement social.

C'est, me semble-t-il, une position d'autant plus justifiée que la quasi-totalité des personnes expulsées n'avait aucune attache avec notre ville avant de squatter la sente des Près Clos.

Au moment de l'expulsion, des solutions d'hébergement provisoire ont été proposées aux familles par la DDASS de Seine-Saint-Denis (trois jours d'hôtel) pour leur permettre de rechercher une solution.

Depuis plusieurs semaines, les familles étaient informées, par la notification du jugement rendu par le tribunal, de l'imminence de leur expulsion.

En choisissant l'épreuve de force et en refusant toutes les propositions, y

compris celles visant à ne pas laisser des nourrissons dehors, les familles et leurs conseils créent une situation qui ne peut pas durer.

Personne ne peut rester insensible à la situation d'errance de ces familles et au fait que des enfants soient contraints de vivre dans des conditions inacceptables.

Je respecte la compassion dont fait preuve une partie de la population.

J'ai répondu clairement à la proposition des associations soutenant les familles.

Je n'autoriserai pas l'installation durable d'un campement qui ne ferait que reculer l'exigence d'une solution humaine.

Le faire serait avaliser et conforter une méthode et des actes qui sont totalement injustifiés, contre une ville qui déjà fait tout ce qu'elle peut en direction des familles les plus en difficulté.

Alors que de trop nombreuses villes continuent, contre la loi, à refuser un minimum de logements sociaux sur leur territoire, notre ville, ses habitants n'ont aucune leçon à recevoir en matière de cœur et de solidarité.

Je refuse qu'Aubervilliers soit, encore et encore, mise à contribution pour régler des problèmes qui relèvent des politiques d'Etat, alors que les moyens qui nous sont alloués fondent chaque année " comme neige au soleil. "

Je demande à celles et ceux qui

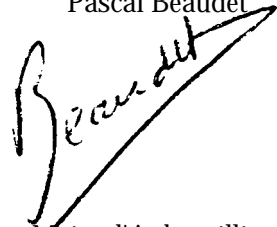
soutiennent les familles de ne pas se tromper de combat ni d'adversaire.

Nous sommes prêts à continuer à nous battre, comme nous l'avons toujours fait, pour défendre, faire respecter et progresser les droits de tous les citoyens, notamment le droit au logement, mais je n'accepte pas d'être mis devant le fait accompli ni de négocier sous la pression.

J'ai donc demandé à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, qui seul à l'autorité pour le décider, de prendre très rapidement toutes les dispositions utiles au règlement de ce problème.

Je ne le fais pas contre les familles mais parce que je ne veux pas que les habitants d'Aubervilliers continuent à pâtir d'une situation dont ils ne sont pas responsables.

Pascal Beaudet



Maire d'Aubervilliers



AUBERVILLIERS

